



GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Le microcrédit véhicules propres

Faciliter l'acquisition de véhicules propres  
par les ménages aux revenus très modestes



Le Gouvernement met en place, en complément du microcrédit personnel mobilité, un microcrédit véhicules propres pour faciliter l'acquisition de véhicules propres par les ménages aux revenus très modestes à l'aide de microcrédits garantis à 50% par l'État.

## Le microcrédit

Le microcrédit est un dispositif permettant aux personnes à faibles ressources, qui se voient refuser un financement par le système bancaire classique, et qui sont porteuses d'un projet personnel contribuant à améliorer leur insertion professionnelle, de bénéficier de prêts. La personne est accompagnée dans la gestion de son budget par un réseau d'accompagnants social.

Les microcrédits personnels sont garantis à 50% par le fonds de cohésion sociale, dans la limite des dotations disponibles.



## Le microcrédit véhicules propres : faciliter l'accès à des véhicules peu polluants

En 2019, plus de 21 000 prêts ont été octroyés, soit une hausse de 13% sur un an. Cependant, le dispositif actuel conduit généralement à l'acquisition de véhicules anciens (plus de 10 ans en moyenne), coûteux en entretien et réparations et fortement polluants. Dans le cadre de la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) dans les grandes agglomérations, ces véhicules seront de plus en plus soumis à des restrictions de circulation.

Face à ce constat, et en complément des mesures déjà prises de soutien à l'acquisition de véhicules peu polluants<sup>1</sup>, le microcrédit mobilité est renforcé par une enveloppe financière dédiée à la mobilité propre.

### Modalités financières

L'État garantit les microcrédits véhicules propres à hauteur de 50% par le fonds de cohésion sociale géré par BPI France. À ce titre, et dans le cadre du plan de relance, 15 millions d'euros sont provisionnés en fonds de garantie pour l'année 2021 et jusqu'à 18 millions d'euros pour l'année 2022.

Les prêts peuvent être accordés par les établissements bancaires et associations agréés par le

fonds de cohésion sociale. Ces prêts répondent aux dispositions de l'article R. 518-61 du code monétaire et financier. Sauf décision exceptionnelle de rééchelonnement dûment motivée, ils sont remboursables sur une durée maximale de 5 ans, et leur montant peut s'élever jusqu'à 5 000 €.

### Les projets financés

Les projets doivent concerner l'acquisition, c'est-à-dire l'achat ou la location longue durée (LLD ou LOA<sup>2</sup> d'au moins deux ans), d'un véhicule considéré peu polluant. Ces derniers sont les véhicules qui sont éligibles à la prime à la conversion.

En complémentarité avec le microcrédit personnel classique, sont donc ici ciblés en priorité les ménages qui possèdent un véhicule ancien et doivent le remplacer. Ces ménages peuvent alors être éligibles à la prime à la conversion et éventuellement au bonus écologique, en mettant au rebut leur ancien véhicule pour un plus récent.

Les ménages sont accompagnés dans le choix du véhicule pertinent à leur besoin par un accompagnant des réseaux partenaires de la Banque des territoires. Ces réseaux peuvent également s'ap-

1. Renforcement des dispositifs du bonus écologique et de la prime à la conversion
2. LLD = location longue durée, LOA = location avec option d'achat

# Le microcrédit personnel pour l'insertion : faciliter le retour vers l'emploi par la mobilité

Le microcrédit garanti par l'État est accessible pour tous types de dépenses liées à des besoins de mobilité dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle.

À titre d'exemples : le permis de conduire, l'achat d'une voiture ou d'un deux-roues, le paiement d'une assurance automobile ou la réparation d'un

véhicule, peuvent faire l'objet d'un microcrédit pour apporter une solution de mobilité et permettre ainsi l'insertion ou le retour à l'emploi.

Le montant plafond du prêt est de 5 000 €. Le remboursement sera étalé sur une durée prédéfinie pouvant atteindre 5 ans.

## En savoir +

[ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr)

> Politiques publiques > Véhicules

puyer sur l'expertise des plateformes mobilités au niveau local.

### Les véhicules peu polluants éligibles

Sont concernés par le microcrédit véhicules propres, l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion peu polluant entrant dans l'une des catégories suivantes :

- ❶ les voitures particulières et camionnettes Crit'Air 0, électriques ou hybrides rechargeables ;
- ❷ Les voitures particulières et camionnettes thermiques classées Crit'Air 1 (véhicule essence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011) dont le taux d'émission de CO<sub>2</sub> est inférieur ou égal à 132 g/km<sup>3</sup> ;
- ❸ Les véhicules à deux ou trois roues et quadricycles à moteur électrique.

Ces véhicules sont éligibles à la prime à la conversion et, pour les véhicules électriques et certains hybrides rechargeables, au bonus écologique.

### L'articulation avec les aides existantes

Pour maximiser la solvabilité des ménages, l'articulation du microcrédit avec le versement du bonus écologique et de la prime à la conversion permet de réduire le reste à payer pour les ménages aux revenus très modestes.

**Le bonus écologique** est une aide à l'achat ou à la location longue durée d'un véhicule électrique, hydrogène ou hybride rechargeable. Le montant du bonus est de 1 000 € pour une voiture électrique d'occasion, de 2 000 € pour une voiture hybride rechargeable neuve, de 7 000 € pour une voiture électrique neuve et jusqu'à 900 € pour un deux ou trois roues ou quadricycle électrique.

**La prime à la conversion** est une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique, hybride rechargeable ou Crit'Air 1 neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule polluant (diesel immatriculé avant 2011 ou essence immatriculé avant 2006). Pour les ménages aux revenus très modestes, la prime est de 3 000 € pour un véhicule Crit'Air 1 et 5 000 € pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable. Dans les

3. Ou 109 g/km si immatriculé avant mars 2020, immatriculé à l'étranger avant d'être immatriculé en France, et véhicule accessible en fauteuil roulant.

zones à faibles émissions, ces montants peuvent être majorés jusqu'à 1000 €.

Ces deux aides sont versées en une seule fois à l'acquisition ou au versement du premier loyer, par l'Agence de services et de paiement (ASP) qui est l'organisme de guichet unique pour les demandes de bonus écologique et de prime à la conversion.

Si le ménage réalise l'acquisition de son véhicule auprès d'un concessionnaire ou loueur conventionné avec l'ASP, le versement du montant de la prime à la conversion, et du bonus le cas échéant, lui sera avancé par le professionnel. Le prix d'acquisition sera donc réduit du montant correspondant.

Dans le cas du dispositif microcrédit véhicules propres, il sera ouvert aux organismes de crédits agréés la possibilité de conventionner avec l'ASP pour assurer l'avance du bénéfice de la prime à la conversion et/ou du bonus sur le modèle des professionnels de l'automobile, diminuant ainsi l'avance de trésorerie pour le ménage. Les sommes seront ensuite remboursées par l'ASP à l'organisme de crédit.

## L'avance des aides, comment ça marche ?

### 1<sup>re</sup> étape – Signature d'une convention

Le bonus écologique et/ou la prime à la conversion peuvent être avancés au ménage par l'organisme de crédit qui aura préalablement conventionné avec l'Agence de services et de paiement.

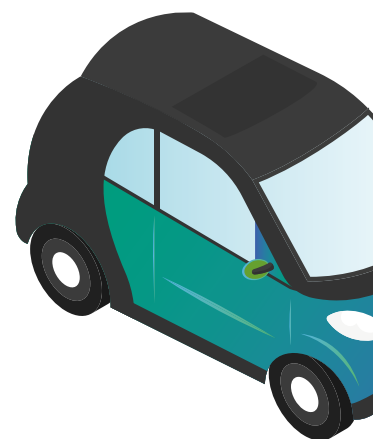
### 2<sup>e</sup> étape – Vérification de l'éligibilité puis avance des aides

Après vérification que le véhicule faisant l'objet de l'acquisition est éligible, l'avance du bonus écologique et/ou de la prime à la conversion est versée.

### 3<sup>e</sup> étape – Demande de remboursement de l'avance concédée

La vérification de l'éligibilité étant assurée par l'organisme prêteur, qui conserve l'ensemble des pièces justificatives, l'ASP ne procède pas à une nouvelle instruction avant de rembourser les aides à l'organisme de crédit. Le remboursement du bonus écologique et/ou de la prime à la conversion se fait directement auprès de l'organisme de crédit qui en a fait l'avance dans un délai inférieur à un mois.

L'ASP assure des contrôles a posteriori par échantillonnage.



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*